VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

UNE PERSONNE ALCOOLIQUE DOIT-ELLE ADMETTRE SON PROBLÈME POUR POUVOIR PARTIR EN CURE ?

Par Profil supprimé Postée le 15/10/2013 22:29

Bonjour,

Ma belle mère est alcoolique.

J'ai 17 ans et je suis avec mon copain de 18 ans et sa mère est alcoolique.

Il m'a raconter qu'elle boit depuis qu'il a 5 ans, soit depuis 12 ans, et c'est pire de jours en jours.

Il s'est déjà renseigner sur des centres d'aides, et est prêt a l'amener, seulement il me dit qu'il faut l'accord de sa mère.

Problème : Celle-ci refuse d'admettre son alcoolisme.

Mais le cas est grave, elle est bourrée tout les soirs, et elle devient agressive..

Des gens de sa famille on essayé de l'aider mais ils ont abandonnés.

De plus, elle vit seule, et a des soucis d'argent, ce qui n'arrange pas les choses, elle tient un petit magasin, seulement, comme elle se retrouve souvent sous les effets de l'alcool elle ne peut donc gagner sa vie, et c'est un cercle vicieux. Elle y cache d'ailleurs ses bouteilles de vin dans un recoin couvert par des tissus.

Revenons au sujet :

N'étant pas de sa famille et n'étant pas majeur je ne peux rien faire, mais j'ai pourtant vraiment envie de l'aider, seulement comme je l'ai dit ci-dessus elle refuse d'admettre sa dépendance, elle s'est déjà retrouvée de nombreuse fois a l'hôpital, mais les pompiers/médecins ne font rien.

Je le répète : il me dit que pour les centres il faut l'accord du patient.

Mais il y a des limites, si la personne ne reconnait pas sa dépendance on ne peut pas la laisser se détruire de jours en jours vous ne pensez pas ?

Concretement : Est-ce dont possible de la prendre en charge malgré le fait qu'elle n'admet rien ?

S'il vous plait, je ne sais pas quoi faire, et d'ailleurs je ne peux rien moi même..

Merci de m'aider ou de me renseigner simplement.

Mise en ligne le 16/10/2013

Bonjour,

Vous vous demandez comment aider votre belle-mère dont la situation vous préoccupe. Cette-dernière a une consommation d'alcool problématique depuis de nombreuses années sans jamais avoir jusqu'à présent demandé de l'aide par rapport à cela.

Vous nous demandez si la personne doit admettre son problème pour pouvoir partir en cure. Comme vous l'a déjà expliqué votre petit ami, il est effectivement nécessaire que la personne reconnaisse son problème et accepte les soins qui lui sont proposés pour qu'une prise en charge puisse avoir lieu.

Bien sur, on ne "peut" pas laisser une personne se détruire de jour en jour et bien souvent dans ce genre de situation, les proches ont le sentiment qu'il y a "non assistance à personne en danger". Cependant, apprendre à vivre sans alcool demande un travail psychologique que l'on ne peut pas faire sous la contrainte ou sans envie. Le système de soins est tout aussi démuni que l'entourage face à une personne qui, à un moment où cela apparaît nécessaire, n'est pas prête à remettre en question son fonctionnement et sa relation à l'alcool

Souvent, avant de devenir un problème, l'alcool est une tentative de soulager une souffrance pour laquelle on ne trouve pas d'autre moyen d'apaisement. L'alcool détend, il apaise, calme un temps les angoisses... et peut alors faire croire à la personne que c'est une "solution" à sa souffrance. Le dialogue et la compréhension peuvent amener, petit à petit, la personne à remettre en question cela et réfléchir aux possibilités d'aide. Mais lorsque cela dure depuis longtemps, l'entourage est fatigué. Il n'a plus le courage ni la patience qu'il faut pour supporter que cela ne dépend pas de lui. Il peut alors se tourner vers les structures de soins qui, à défaut de d'accompagner la personne qui boit mais ne veut pas d'aide, reçoivent les proches pour du soutien et des conseils. N'hésitez pas à proposer cela à votre petit ami et sa famille, s'ils en ressentent le besoin. Vous pouvez bien entendu les contacter pour vous-même aussi.

Pour obtenir l'adresse d'un centre proche de chez vous, ou tout simplement pour évoquer de vive voix cette situation, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Cordialement.